

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/053

Genève, le 25 avril 2023

CONCERNE :

Projet sur les délégués parrainés
Appel à un soutien financier pour les sessions du Comité permanent

1. Le Comité permanent doit se réunir à Genève, en Suisse, pour sa 77^e session (SC77), soit du 6 au 10 novembre 2023, ainsi que pour sa 78^e session (SC78), qui devrait se tenir du 26 au 30 août 2024.
2. Conformément à la [décision 19.10 a](#)) et sous réserve d'un financement externe, le Secrétariat est chargé d'apporter un soutien financier à un maximum de deux délégués pour chaque Partie qui est un pays en développement et est soumise à un processus de l'Article XIII, afin de leur permettre de participer aux sessions du Comité permanent.
3. Au moment de la rédaction du présent document, 12 Parties sont des pays en développement soumis à un processus de l'Article XII : le Cameroun, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, le Tchad et le Togo.
4. Par la présente, le Secrétariat invite tous les gouvernements, organisations internationales, organisations non gouvernementales et organismes privés susceptibles d'apporter un soutien financier à faire part de leur intention de contribuer à cet important projet dans les meilleurs délais. L'objectif de collecte de ce projet est fixé à 168 000 USD, un montant qui permettra au Secrétariat d'offrir aux Parties répondant aux critères requis un niveau de soutien suffisant pour participer à la 77^e session du Comité permanent. Les fonds non dépensés seront utilisés pour aider les Parties remplissant les conditions nécessaires à participer à la 78^e session du Comité permanent.
5. S'ils souhaitent poser une question ou faire une offre, les donateurs intéressés sont invités à contacter le Secrétariat à l'adresse suivante info@cites.org, en mettant panida.charotok@cites.org en copie et en mentionnant « Notification aux Parties n° 053 : Projet sur les délégués parrainés pour la SC77 » en objet. Afin d'accorder suffisamment de temps à l'organisation du voyage des délégués, les offres de soutien financier à la 77^e session du Comité permanent sont acceptées jusqu'au **31 août 2023**. Le nombre final de Parties éligibles bénéficiant d'une aide dépendra des fonds collectés.